



Déclaration préalable CTM du 17 mars 2015

Monsieur le président, mesdames et messieurs,

La prochaine création d'un CHSCT auprès des DDI

L'UNSA portait cette revendication depuis 2010, date de la création des DDI, notamment pour répondre très concrètement aux situations de souffrance des agents et aux problèmes de gouvernance liés à la chaîne de commandement **existants?**, à l'organisation de la médecine de prévention...

Le CHSCT des DDI devrait enfin voir le jour.

Bien évidemment, une articulation équilibrée entre les CHSCTM et le CHSCT des DDI devra être recherchée ainsi qu'une définition claire des niveaux de responsabilité de chacun afin d'éviter des doublons inutiles.

CHSCTM

L'UNSA rappelle l'urgence de la mise en place des CHSCT locaux dans les services de nos ministères.

Par ailleurs, l'UNSA demande que le CHSCTM soit compétent pour tous les agents, y compris ceux des établissements publics et de la DGAC pour intégrer correctement leurs données dans les statistiques ministérielles et pour éviter, par exemple, que ne se renouvelle la signature d'une convention en direct avec le FIPH FP, sans lien avec le plan quadriennal.

Conditions de vie :

Une revalorisation des frais de déplacement a été opérée au bénéfice des agents des DDI et c'était tout à fait indispensable pour certaines nuitées. L'UNSA vous demande de prendre les mêmes dispositions pour les agents relevant des services de nos ministères (DREAL, CVRH...).

RIFSEEP :

L'UNSA rappelle, encore une fois, son opposition à ce nouveau dispositif indemnitaire et regrette que l'administration persiste dans sa mise en place.

Par courrier, puis lors de l'entretien très récent avec le conseiller de Madame le Ministre, l'UNSA a demandé de différer la mise en œuvre du RIFSEEP tant que tous les personnels n'y seraient pas intégrés.

Avez vous des éléments nouveaux sur ce sujet ?

IDT

Présentée comme une mesure de convergence indemnitaire, cette indemnité doit bénéficier à tous les agents des DDI et être étendue à tous les agents en service dans les MEDDE et MELTR .

Le paiement de l'année 2014 devait selon la note de la DGAFP être versé au cours du premier trimestre 2015. Aujourd'hui, toujours rien à l'horizon. Les agents se posent donc légitimement la question de savoir : quand sera versée l'IDT ?

L'UNSA rappelle que cette indemnité doit bien être, comme annoncée, un réel outil de convergence indemnitaire .

Pouvez vous nous donner des détails sur son application/sa mise en oeuvre ?

Harmonisation des astreintes

Les textes sur la réduction du temps de travail impliquent que l'astreinte est mise en place en dehors du temps de travail.

Or, dans certaines DREAL, l'agent est placé en astreinte 24/24h durant une semaine complète.

De plus, dans certains services, un agent du Ministère de l'Économie perçoit 159,45 € alors qu'un agent MEDDE est rémunéré 74,74 € pour assurer une astreinte d'une semaine.

Ces inégalités de rémunération entre agents faisant partie d'une même communauté de travail sont inacceptables.

Il est donc urgent de relancer le dossier portant sur l'organisation de l'astreinte et l'harmonisation de sa rémunération dans les DREAL?

Retards dans les actes de gestion

L'UNSA vous a demandé , et vous l'avez accepté, d'inscrire en question diverse un point sur l'organisation de la résorption du retard des actes de gestion.

Il est important, au delà des mots, que l'administration présente des échéances précises sur ce dossier aussi bien pour les agents concernés que pour les personnels des services en charge des actes de gestion.

Nouvelle organisation territoriale :

L'UNSA vous demande la mise en place très rapidement du comité de suivi annoncé sur la réforme territoriale.

En effet, alors que les réunions s'enchaînent dans les régions et que les services se préparent à des restructurations ainsi qu'à l'organisation de nouvelles élections professionnelles, le comité Technique Ministériel n'est pas tenu informé.

Quant au niveau local, la concertation avec les représentants du personnel, préconisée dans les lettres du 1er ministre, n'est qu'un affichage mais en rien une réalité. Tout est mené dans la plus grande opacité. C'est inadmissible.

Ainsi, se profilent, semble-t-il, différents scénarii ; un scénario de direction régionale interministérielle placée sous l'autorité du Préfet de Région est même envisagé.

- De nombreuses questions émergent :

Y aura t il disparition de certaines missions?

Quelles conséquences sur le service public et pour nos concitoyens?

Quelles conséquences pour les agents ?

Des suppressions de postes sont elles envisagées ?

Des mobilités seront-elles imposées ?

Quid des titularisations des contractuels récemment arrivés ?

- Pour l' UNSA, plusieurs points non négociables:

La réforme ne doit pas conduire à un nouveau dépeçage des fonctions supports ;

Le resserrement des organigrammes doit conduire à mener dès maintenant une réflexion sur les évolutions de carrière, les régimes indemnitaires, la formation et l'accompagnement individuel des agents.

Aucune mobilité géographique ne doit être imposée.

Pour l' UNSA, une réforme trop vite menée est une réforme ratée.